

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LISETTE LTÉE	Numéro de permis 2006542	Date d'inspection Le 11 janvier 2024	
Nom de l'établissement Garderie Lisette Ltée		Numéro de téléphone (506) 577-8208	
Adresse 36 rue Brun Cap-Pelé NB E4N 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	28 juin 2024	
Commentaires : Il y a eu 3 nouvelles inscriptions d'envoyer pour être sur la liste afin d'accéder au cours d'introduction en éducation à la petite enfance.			
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	28 juin 2024	
Commentaires : Des nouvelles personnes éducatrices ont été embauchées. Au moins 50% des éducatrices ne détiennent pas un cours d'un an en éducation à la petite enfance. L'exploitante indique qu'une éducatrice s'est inscrite pour le cours qui s'offrait au mois de septembre 2024. L'exploitante explique à la mentore en assurance de la qualité que des employés ont quitté le milieu de la petite enfance pour aller travailler dans des écoles ce qui représente un défi signifiant au niveau d'embaucher des nouvelles éducatrices qui auraient déjà un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou posséder une formation équivalente.			
30(1) La garderie éducative à temps plein ou à temps partiel est pourvue d'une aire de jeu intérieure dont la superficie minimale est de 3,25 m2 pour chaque enfant qui y est bénéficiaire de services.	30(1)	11 janv. 2024	11 janv. 2024
Commentaires : À l'arrivée de la mentore en assurance de la qualité, la capacité d'un local n'était pas respectée. La mentore en assurance de la qualité a expliqué la situation à la personne responsable qui a apporté un nombre d'enfants dans un autre local. Cette situation s'est produite pendant le changement de couche. La mentore en assurance de la qualité propose que l'exploitante mette en place un plan afin que la capacité du local soit respectée en tout temps. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont aussi été observés :

- Aire de jeux intérieure est maintenue sécuritaire et propre. La mentore en assurance de la qualité a remarqué

Commentaires généraux

que certaines zones de jeux ont été changées. Il y a des zones plus calmes qui ont été ajoutées et d'autres zones ont reçu des nouveaux matériels.

- Les vérifications du casier judiciaire\vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel.
- Les registres des présences quotidiennes des enfants ont été faits.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants au moment de l'inspection.
- Les étapes pour le changement de couches ont été suivies au moment de la visite. La mentore en assurance de la qualité a observé l'ajout d'une extension sur le robinet a été ajouté pour aider les bébés à atteindre plus facilement l'eau.

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé la période libre, les jeux à l'extérieur, le changement de couche, le lavage des mains, le diner et la préparation pour le repos\dodo.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 janvier 2024

Date

original signé par
Kysha Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 janvier 2024

Date